

# Favoriser la participation et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

## Fiche technique

### Secteurs

Tous secteurs

### Public

Salariés de la Branche

### Durée

2 jours

## Lieux & dates

## Interlocuteur Opco Santé

**Pour l'INTRA : Contactez  
votre conseiller emploi-  
formation**

Dates sur demande

## Contexte

Nous assistons, dans le domaine social et médicosocial, depuis le début des années 2000 à une transformation progressive de notre manière d'accompagner les personnes en situation de handicap ou de dépendance, les mettant comme premier acteur de toute décision. Les textes de loi et réglementations demandent aux professionnels de susciter et favoriser la participation des personnes concernées à leur accompagnement. La mise en œuvre de ce principe se développe dans les institutions mais non sans difficulté. En effet, le modèle de référence des pratiques sociales est historiquement d'inspiration médical où le professionnel sait le besoin de la personne (diagnostic) et lui « prescrit » un accompagnement. Malgré toute la bonne volonté des professionnels, leurs pratiques peuvent être encore modelées par cette représentation.

## Objectifs

Cette formation doit permettre à chaque stagiaire de :

- S'approprier la méthodologie basée sur « le Développement du Pouvoir d'Agir » (DPA) en l'expérimentant dans le cadre de la formation
- Avoir les connaissances nécessaires à la compréhension des relations humaines, notamment celles marquées par l'impuissance, afin d'établir une base commune de réflexion au niveau institutionnel
- Développer son habilité d'analyse, sa créativité et sa capacité à repérer les freins et les facilitateurs du changement
- Apprendre la posture de négociateur d'expertise pour dépasser les obstacles
- Apprendre à développer en équipe, des modes opératoires de travail avec les personnes accompagnées et leurs familles sur le modèle du DPA, en sachant notamment : Rester à une place de compagnon de projet ou construire des partenariats, adopter une démarche d'action conscientisante, élaborer une conduite contextuelle des interventions
- Faire évoluer son positionnement professionnel dans la relation avec les personnes accompagnées en questionnant sa pratique et en découvrant son propre rapport au changement

## Prérequis

Un corpus documentaire dématérialisé sera mis à disposition des stagiaires. Sur cet espace dédié, les stagiaires auront accès à des quizz de connaissance. Le formateur pourra prendre connaissance des réponses apportées en amont des regroupements et ainsi prendre en compte l'état des connaissances des participants afin d'ajuster au mieux les contenus de formation.

## Contenu

### JOUR 1

- ⇒ Expliciter ses représentations de l'accompagnement
- ⇒ Connaître les droits des personnes accompagnées liés à la participation et au pouvoir d'agir
- ⇒ S'approprier l'historique du courant de l'« empowerment » et du développement du pouvoir d'agir (DPC)
- ⇒ Savoir définir l'empowerment, le pouvoir d'agir, capacité d'agir, agentivité, l'habilitation, la responsabilisation...
- ⇒ Réviser les liens accompagnement / protection / autonomie
- ⇒ Réaliser l'état des lieux de la participation des personnes accompagnées et des familles au sein de son institution
- ⇒ Savoir analyser les problématiques suivant la place à laquelle on se trouve : personne en situation de handicap, famille, professionnel de terrain, direction, partenaire, société civile...
- ⇒ Connaître les différentes expressions de la souffrance psychique, de l'impuissance d'agir, de l'autocritique
- ⇒ Développer ses capacités à la négociation par une expérience et repérer les freins et les facilitateurs de la négociation
- ⇒ Appréhender les 4 axes du développement du pouvoir d'agir

## JOUR 2

- ⇒ Faire l'expérience de son propre pouvoir d'agir
- ⇒ Analyser les situations complexes et savoir identifier les besoins d'accompagnement
- ⇒ Elaborer un cadre de travail partagé entre personne accompagnée et professionnels suivant la méthodologie du développement du pouvoir d'agir
- ⇒ Savoir travailler avec sa propre résistance au changement
- ⇒ Développer sa propre capacité créatrice
- ⇒ Proposer des options d'évolution du fonctionnement institutionnel dans son intégration du développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées et développer des partenariats avec les acteurs locaux.
- ⇒ Développer sa capacité d'accompagnement au développement du pouvoir d'agir